

**Bonjour,**

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves au plan national, elle œuvre pour les principes de **Laïcité**, d'**Egalité** des chances et de **Gratuité** restent les valeurs fondamentales du système éducatif.

Partenaire important des pouvoirs publics, elle est représentée au plan national, régional, départemental et local dans toutes les instances de concertations. Au lycée, des élus vous représentent au Conseil d'Administration, aux commissions ainsi qu'aux conseils de classes.

Adhérer à la FCPE Jean Perrin c'est :

Être  
informé

Représenter et  
participer

Être force de  
propositions

**Une bourse aux livres scolaires assurée par et pour les parents FCPE.**

**Un Cofinancement des projets éducatifs et collectifs** proposés par les équipes pédagogiques.

**Un prix négocié pour l'achat des calculatrices** recommandée par les enseignants.

**Un soutien aux projets** organisés par la Maison des Lycéens.

**Une participation aux voyages et sorties** à raison de 20% (maximum 150€).

L'association fournit la collection de manuels scolaires à chaque enfant adhérent avec l'obligation de les restituer, en bon état, en fin d'année pour permettre à d'autres d'en bénéficier l'année suivante.

En septembre, votre enfant entre en Terminale au Lycée Jean Perrin. Vous devez acheter les livres scolaires. La FCPE vous propose de vous les fournir aux conditions suivantes :

- Un chèque de **30€**, pour les manuels scolaires avec obligation de les restituer en fin d'année (*ils pourront être réglés avec la carte génération HDF offerte par la région Hauts-de-France*)
- Un chèque de **11€**, pour l'adhésion obligatoire à la FCPE  
**Déjà adhérent FCPE dans un autre établissement ? Ne payez que la part locale de 1€**
- Un chèque de compensation de **150€** (*non encaissé, rendu à la restitution des livres en fin d'année*)
- Un chèque si vous souhaitez la calculatrice de **52€** (TI-82) ou de **73€** (TI-83 Python) pour des jeunes se destinant plutôt à des études scientifiques post bac.

**ATTENTION !**

**Ces chèques vous seront réclamés lors de la réservation des manuels.**

**Réservation des manuels :**

**Le 30 juin** après le dépôt des dossiers d'inscription au lycée vous devrez vous rendre en salle A001

**Distribution des manuels :**

**Le 29 août de 9h/12h30 et de 13h15/16h30** en salle A001 en présentant la carte HDF recreditée si vous souhaitez l'utiliser.

**Rappel :**

- Le Conseil Régional offre à tous les lycéennes et lycéens une carte « Génération #HDF » d'une valeur de 55 € utilisable pour le prêt de manuels et/ou pour l'achat de fournitures scolaires et sportives.
- Pour l'obtenir, connectez-vous sur le site : <http://www.generation-npdcp.fr/categorie/actuscarte/> à réception de votre affectation et suivez les instructions.

**Contactez-nous par mail: [presidentfcpejeanperrin@gmail.com](mailto:presidentfcpejeanperrin@gmail.com) ou par téléphone 06.13.56.52.79**



# PREMIÈRES STMG 2023-2024

## **BON D'ADHÉSION** (à compléter)

Merci d'écrire en LETTRES MAJUSCULES pour une relecture plus aisée

Nom, prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Nom, prénom du parent adhérent : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Mail parent: .....

N° de la carte HDF (*pas le n° de dossier*) .....

## **BON DE COMMANDE** (à compléter, à signer et à déposer le **30 juin** en salle A 001)

Cocher les bonnes cases :

• **Langues choisies pour le tronc commun**

LV1 :  Anglais  Allemand

LV2 :  Anglais  Allemand  Espagnol

• **Spécialités** (3 obligatoires)

Sciences de gestion et du numérique

Management

Droit et économie

## PIÈCES À FOURNIR (chèques à l'ordre de la FCPE du lycée Jean Perrin)

Le bulletin d'adhésion 2022-2023 (ci-dessus)

Le bon de commande de manuels scolaires (ci-dessus)

**11€** : Adhésion FCPE (part nationale + départementale + locale)

OU **21€** : Adhésion FCPE solidaire

OU **1€** : Déjà adhérent dans un autre établissement. Une adhésion par famille. Ne versez que la part locale

**30€** : Fourniture de manuels scolaires avec obligation de restitution

**150€** : Chèque de compensation (rendu en fin d'année scolaire si à la restitution les manuels sont validés en bon état.

Chaque livre non restitué sera facturé environ 20 €.)

**45€** : Calculatrice TI-82 Advanced (facultatif)

**70€** : Calculatrice TI-83 Advanced Premium Python (facultatif)

**4€** : Abonnement : « La Revue des Parents » (6 numéros par an) Actualités du système éducatif (facultatif)

**OUI**, je souhaite régler les manuels scolaires avec la carte génération

**Attention ! Si la carte HDF n'est pas présentée, les chèques seront encaissés à compter du 20 octobre 2023)**

**Je souhaite** : (cocher la ou les cas(s) correspondante(s))

Date : ...../...../.....

Signature :

Participer aux activités de l'association FCPE

Être candidat(e) au Conseil d'Administration

Être délégué(e) FCPE aux Conseils de Classe

Les informations collectées par le conseil local directement auprès de vous sur ce bulletin font l'objet d'un traitement informatique par celui-ci. Elles sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur les données vous concernant : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer, merci d'adresser votre courrier à la FCPE Jean Perrin ou par courriel à [presidentfcpejeanperrin@gmail.com](mailto:presidentfcpejeanperrin@gmail.com). Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.